



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice	29
De présents	25
De votants	23

L'an deux mille vingt deux, le six octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Date de la convocation :
30/09/2022

Date de l'affichage :
30/09/2022

Résultat du vote :
Bulletins valides : 22
Nuls/Blancs : 1

Présents : Mesdames MAS Virginie, OTT Amandine, SAUNIER Audrey, PINTON Martine, SANTESTEBAN Danièle, CHABERT Josiane, BEDDELEEM Karine, MASSON Laurence, JASTRZAB Claudine, DA CRUZ Lydie, CAUCHOIS Sandra, LEPERCQ Maud, MONIN Sylvie
Messieurs JOURDAIN Jean-Pierre, JEANNOT Michel, SUSINI Olivier, JOVET Jean-Marc, LAURENT Cédric, BUIS Nicolas, PETRICIG Francis, LENTI Allan, DI ROLLO Gérard, DUBUIS Thierry, CONDOMINES Elian, STEPHAN Alain.

Pouvoirs :

LIEVRE Vincent donne pouvoir à LAURENT Cédric
DEMEREAU Jean Paul donne pouvoir à JEANNOT Michel
PICHOL-THIEVEND Corentin donne pouvoir à SAUNIER Audrey
TARDY Emilie donne pouvoir à BEDDELEEM Karine

Absents : néant

Madame OTT Amandine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2022-071 ASSEMBLEES – ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2022 portant retrait de fonctions d'adjoint de Mr PETRICIG

Vu la délibération 26.2020 du 26 mai 2020 approuvant la création de 8 postes d'adjoints au maire
Monsieur le Maire expose que le poste de 1^{er} adjoint étant vacant, il convient de pourvoir à son remplacement.

Considérant qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint, s'il y a lieu de désigner un nouvel adjoint, celui-ci est choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit procéder au vote à bulletin secret afin d'élire un nouvel adjoint au Maire, de sexe masculin pour respecter la règle de la parité.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PROCEDER** à l'élection d'un adjoint au Maire à bulletin secret, qui occupera dans l'ordre du tableau le rang de 1^{er} adjoint,
- **DE METTRE A JOUR** le tableau des adjoints après l'élection

Messieurs DUBUIS Thierry, CONDOMINES Elian, STEPHAN Alain, Mesdames Maud, MONIN Sylvie indiquent ne pas prendre part au vote.

Monsieur le Maire prend acte des candidatures :

- Monsieur Michel JEANNOT se porte candidat

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection de l'adjoint.

Il rappelle que l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (Art L2121-7, L2122-7, et L2122-7-2 du CGCT)

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Pour cela 2 assesseurs, et 1 secrétaire doivent être désignés :

- Assesseurs : Mme Virginie MAS, et Mr Gérard DI ROLLO
- Secrétaire : Mme Amandine OTT

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 22

La majorité absolue est fixée à 12 voix

Monsieur Michel JEANNOT obtient 22 voix

Monsieur Michel JEANNOT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} adjoint au Maire.

Le tableau des adjoints est donc modifié comme suit :

Tableau des adjoints au 26/09/2022		Tableau des adjoints au 06/10/2022	
1	<i>Vacant</i>	1	<i>Michel JEANNOT</i>
2	<i>Virginie MAS</i>	2	<i>Virginie MAS</i>
3	<i>Michel JEANNOT</i>	3	<i>Vacant</i>
4	<i>Amandine OTT</i>	4	<i>Amandine OTT</i>
5	<i>Olivier SUSINI</i>	5	<i>Olivier SUSINI</i>
6	<i>Audrey SAUNIER</i>	6	<i>Audrey SAUNIER</i>
7	<i>Jean Marc JOVET</i>	7	<i>Jean Marc JOVET</i>
8	<i>Martine PINTON</i>	8	<i>Martine PINTON</i>

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour copie certifiée conforme le 07/10/2022,

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cette délibération

- qui a été publiée le 07/10/2022,
- et transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

